

Pouvoir d'emprunt—Loi

● (1600)

En trouverait-on beaucoup dans le secteur privé qui puissent s'en permettre autant? Combien de petits chefs d'entreprise pourraient aller dire à la banque qu'ils refusent de payer leurs dettes et obtenir quand même un nouvel emprunt? Combien de sociétés pourraient dire à leurs actionnaires qu'elles ont encore perdu de l'argent et continuer leurs activités sans au moins changer de dirigeants? Combien d'agriculteurs pourraient faire attendre indéfiniment leurs prêteurs en accumulant déficits sur déficits? Les sociétés de la Couronne le peuvent, mais pas les particuliers ni les compagnies, monsieur le Président. Chaque fois que le gouvernement demande à la Chambre l'autorisation d'emprunter, il refuse d'englober les sociétés de la Couronne dans les mesures d'emprunts qu'il présente.

S'il est une chose que le gouvernement pourrait, et même devrait envisager avant de demander à la Chambre de lui accorder un pouvoir d'emprunt, c'est bien le moyen d'obliger les sociétés d'État à rendre compte de leurs emprunts. Or il n'en est pas question dans le projet de loi C-24 dont on vient de nous saisir, monsieur le Président. Le gouvernement devrait à tout le moins faire en sorte que le Parlement ait un droit de regard sur les crédits que touchent les sociétés d'État.

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, je suis déconcerté de voir avec quelle fréquence je suis appelé à intervenir à la Chambre sur des projets de loi par le biais desquels le gouvernement nous réclame de nouveaux crédits. Depuis les élections de 1980, le projet de loi C-21 est le huitième de ce genre que le Parlement est tenu d'adopter pour autoriser le gouvernement à emprunter tant et plus. Immanquablement, d'une fois à l'autre, j'ai été scandalisé par l'ampleur du déficit prévu et par l'alourdissement du fardeau de la dette du contribuable. Chaque fois, j'ai été estomaqué par l'incurie colossale que révélait la nécessité pour le gouvernement de s'endetter davantage. Chaque fois, il m'a été impossible de voir la lumière au bout du tunnel, car aucun indice ne permet de croire que le gouvernement se serre la ceinture ou encore s'emploie à freiner le gaspillage dont il nous est fait état avec force détails dans le rapport annuel du vérificateur général.

Mais la loi de 1984-1985 sur le pouvoir d'emprunt n'est pas comme ses prédécesseurs que nous avons eues à étudier et à critiquer dans cette enceinte, et ce pour deux raisons: tout d'abord, l'ampleur du pouvoir d'emprunt demandé et ensuite le moment auquel il nous est présenté.

Pour ce qui est de son ampleur, le projet de loi C-21 est beaucoup plus audacieux. L'an dernier, et les députés s'en souviennent certainement, vers la même époque, le gouvernement nous a extorqué l'autorisation d'emprunter 19 milliards de dollars—c'était, à l'époque, le plus grand pouvoir d'emprunt jamais consenti de toute notre histoire. Cette année, non seulement le gouvernement égale le montant déjà astronomique de 19 milliards de dollars, mais il y ajoute 10.55 milliards, plus de 50 p. 100 de supplément. En demandant 29.5 milliards, le projet de loi C-21 a maintenant le triste honneur d'être le plus important pouvoir d'emprunt jamais présenté au Parlement. Comme un joueur désespéré, ce gouvernement prend des risques énormes pour continuer son triste jeu. Ce que l'on joue, ce n'est rien moins que le bien-être économique et la solvabilité des Canadiens.

A titre indicatif, le pouvoir d'emprunt du projet de loi C-21 est égal à 80 p. 100 de l'épargne personnelle prévue au Canada cette année. Si ce projet de loi est adopté, à la fin de l'année financière la dette canadienne nette sera de 180 milliards, alors qu'elle n'était que de 17.7 milliards en mars 1968. Cela représente \$7,000 à \$8,000 pour chaque homme, femme et enfant du Canada. Et l'avenir a l'air encore plus sombre. Les prévisions budgétaires du gouvernement montrent que la dette nette s'élèvera à 261.5 milliards en mars 1988, ce qui représente un quadruplement de la dette nationale nette en huit ans.

Les 100 milliards de dépenses du gouvernement, pour cette année, seront financés à 30 p. 100 par la dette. Imaginez qu'il s'agisse de vos comptes domestiques et que vous deviez, monsieur le Président, emprunter l'équivalent de un tiers de vos dépenses; combien de temps pourriez-vous durer? Le gouvernement peut durer parce que, contrairement aux députés ici, il peut imprimer son argent et en demander tandis que les particuliers ne le peuvent pas. Il est absolument irréaliste et injuste de traiter les Canadiens de cette façon. L'intérêt sur la dette en 1984-1985, sera égal à 4.7 p. 100 du PNB du Canada alors qu'il n'était que de 2 p. 100 lorsque le gouvernement du premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir. Pour chaque montant de \$3 que le gouvernement dépense, il doit en emprunter \$1. En 1984-1985, l'intérêt sur cette dette coûtera environ 20.4 milliards de dollars, l'équivalent de \$800 pour chaque homme, femme et enfant du Canada ou \$1,900 par contribuable. L'énormité de ces chiffres nous abasourdit. Je me demande pourquoi les gens ne se révoltent pas et ne marchent pas sur le gouvernement, sur le Parlement, pour demander que l'on mette fin à cet esclavage financier que l'on impose à leurs enfants et aux générations à venir. Toutefois, ils auront encore la possibilité de se révolter, le jour arrive et il arrive vite.

Ces 20 milliards nécessaires pour financer la dette gouvernementale en 1984-1985 représentent à peu près le total des dépenses gouvernementales de 1972-1973, année où j'ai été élu. J'ai honte d'avoir participé à un phénomène—même si je m'y suis opposé, sauf pendant neuf mois—qui réduit ainsi les gens à un esclavage financier.

Le gouvernement a tendance à oublier la rapidité avec laquelle ses dépenses augmentent, en même temps que ses déficits qui vont de pair. Ces dernières ont fait un bond de 668 p. 100, passant de 12.3 milliards en 1968-1969 à 96.9 milliards en 1984-1985. Depuis que les libéraux ont repris le pouvoir il y a quatre ans, le gouvernement a presque doublé ses dépenses; en 1984-1985, la hausse atteindra 9 p. 100. Nos dépenses faites au titre des comptes nationaux représentent maintenant 25 p. 100 de notre PNB, alors que ce taux ne se situait qu'à 21 p. 100 il y a quatre ans.

Divers députés de mon parti ont brillamment dépeint les affreuses conséquences qu'ont les déficits constants des comptes de l'État. Entre autres, les intérêts ne cessent de croître, notre fiscalité devient de plus en plus rigide alors qu'il faudrait l'assouplir afin de combattre la récession et de venir en aide à ses victimes; notre façon de mener l'économie échappe au bon jugement et au sens des proportions. Nous évinçons le secteur privé du marché des capitaux. C'est pourquoi tous les secteurs de l'économie canadienne font face à des taux d'intérêt insoutenables, surtout les propriétaires de maison. Les gens ont